



Des produits sont prélevés en usine 2 fois par an. Ils sont contrôlés par le CSTB et le Laboratoire Nationale d'Essais.

CERTIFICAT ACERMI					
ISOLANT THERMIQUE MANUFACTURE DU BATIMENT					
Caractéristiques et niveaux d'aptitude certifiés selon le Règlement Technique ACERMI					
I	S	O	L	E	R = m ² K / W

■ Le contrôle concerne les caractéristiques d'aptitude à l'emploi :

- I** Caractérise l'aptitude de l'isolant à résister à l'effet d'une compression (incompressibilité).
- S** Permet de juger de la stabilité dans le temps des dimensions initiales de l'isolant sous l'influence de la chaleur, de l'humidité et des sollicitations mécaniques.
- O** Caractérise le comportement à l'eau de l'isolant (impermeabilité, absorption de l'eau).
- L** Caractérise la cohésion et la rigidité de l'isolant après essais mécaniques en traction.
- E** Caractérise l'aptitude de l'isolant à s'opposer au passage de la vapeur d'eau.

■ Le contrôle concerne le pouvoir isolant thermique :

- R** Correspond à l'épaisseur nominale du produit et est directement comparable à celle d'un isolant de même épaisseur.